



Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Décision prononcée par le maire au nom de la commune

DOSSIER N° DP 035253 26 00043

Dossier déposé complet le 07/05/2026

Date d'affichage de l'avis de dépôt :

Par : Monsieur Axel JOUSSE

Adresse : 1 L'Egrière - 35140 SAINT AUBIN DU CORMIER

Sur un terrain situé : L'Egrière - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier, cadastré ZK42

Zone du PLU : A

Pour : Changement avec création d'ouverture,

changement de la fenêtre d'1m45 par une baie vitrée de 1m80 donnant sur le jardin

SURFACE DE PLANCHER

Existante : -

Créée : -

Démolie : -

Nombre de logements créés : -

Nombre de logements démolis : -

Le Maire,

Vu la demande de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-2, L. 421-6, L. 441-1 à L. 444-1 et R. 421-19 à R. 421-22 ;
Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs au financement de l'archéologie préventive ;
Vu la Loi n° 2010-1658 du 29/12/2010 de finances, rectificative pour 2010, instituant la taxe d'aménagement ;
Vu la délibération du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 27/06/2025, fixant le taux de la part départementale de la taxe d'aménagement à 2.50 % et exonérant certaines catégories de constructions ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 08/07/2021 et exécutoire le 22/07/2021, mis à jour le 12/03/2024, le 24/09/2024 et le 22/10/2024, modifié le 25/11/2025, exécutoire le 16/12/2025 ;

ARRETE

Article 1

La demande de déclaration préalable susvisée fait l'objet d'une **décision de non-opposition**.

Fait à Saint-Aubin-du-Cormier

Le 19 mai 2026

Transmis en préfecture le : 22/05/2026



Bruno RENOUARD, adjoint au maire
l'Urbanisme